

COMMUNE DE JUSSY

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 9 septembre 2013

Le conseil municipal est convoqué en séance ordinaire sur un avis du président daté du 27 août 2013

En avant séance : concept de chauffage au bois, à distance, au Château du Crest pouvant intégrer l'école de Jussy. Présentation par la société Energie Concept SA, M. Dominique Perritaz.

ORDRE DU JOUR :

- 1.Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2013
- 2.Communications du bureau du conseil municipal
- 3.Communications générales du maire et des adjoints
- 4.Transformation de la mairie. Crédit complémentaire suite aux transformations du bâtiment. - Délibération
- 5.Création d'une place de jeux à la place des Prés Seigneur.- Délibération
- 6.Prise de position sur des financements par le Fonds Intercommunal (FI). - Résolution éventuelle
- 7.Transformation du manège de la Renfile situé en zone agricole. - Discussion avant préavis à délivrer par l'exécutif
- 8.Zone 30 km/h. Présentation du rapport préliminaire
- 9.Construction d'un parking souterrain. - Point de la situation
- 10.Rapport des présidents de commissions et de l'exécutif sur les affaires en cours
- 11.Fixation des dates des prochaines séances pour les commissions
- 12.Divers

Séance ouverte à 20h02

Séance levée à 22h05

Présidence de séance : Philippe Othenin-Girard, président du conseil municipal

Secrétaire du conseil municipal : René Beaud

Présents : Josef Meyer, maire

Anne-Françoise Morel, adjointe

Denis Chenevard, adjoint

Jean-Daniel Baud, Sandra Bolzonello, Patricia Crousaz Pantet, Richard McAllister, Alain Magistra, Géraldine Mathieu et Myriam Rivollet, Olivier Sommer, conseillers municipaux

Excusé : Cyril Bugnon, Nicolas Emmenegger, Catalina Kauz et Louise Martin, conseillers municipaux

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2013

- 4771 En l'absence du représentant de la société Energie Concept SA, M. Dominique Perritaz. M. Josef Meyer en qualité de maître de l'ouvrage effectue une présentation sur écran qui est jointe au procès-verbal. La mise en place service des étapes 1 et 2 représente une production d'environ 1000 KW. Au terme de cette présentation, il répond aux diverses questions des conseillers municipaux. Mme Patricia Pantet aimerait savoir si les bois de la Fondation du Crest suffiront à alimenter une telle installation. La réponse est non. Un autre approvisionnement sera nécessaire. La réserve est grande dans les bois de Jussy. Actuellement deux installations sont en service dans notre village, au centre de Lullier et à la maison des bois. Des questions sont également posées sur les filtres à particules. Mme Sandra Bolzonello aimerait connaître le montage financier d'une telle opération. La Commune doit-elle investir ? La Fondation ou le fermier du Château du Crest, pourraient investir pour la création de cette installation, l'énergie étant facturée aux utilisateurs. Un partenariat public/privé peut également être envisagé selon M. Jean-Daniel Baud. Mme Bolzonello aimerait connaître les avantages de vendre cette énergie à la commune de Jussy. Pas de chaudières et de citernes à entretenir, gestion rationnelle de la forêt, image forte pour le poumon vert. Quelle est la quantité de bois nécessaire à une telle installation par année demande M. Olivier Sommer. 3000 m3 environ lui répond M. Meyer. Pourquoi notre commune ne s'est-elle pas lancée dans une telle démarche de chauffage à distance demande Mme Bolzonello ? Pour des raisons de coûts à l'époque des études des immeubles villageois répond M. Denis Chenevard. C'est dommage d'avoir manqué ce virage surenchérit M. Meyer. L'expérience de la commune de Veyrier montre que c'est la collectivité qui doit montrer l'exemple par un geste écologique. L'étude se dirige en direction du village, le hameau de Sionnet est difficile à desservir. Reprise de l'ordre du jour. Le procès-verbal de la séance du 9 juin dernier est approuvé avec les remarques suivantes. La descente du Chambotton n'a pas pu se dérouler suite aux conditions météorologiques défavorables. Les noms du président et de la vice-présidente n'ont pas été modifiés au bas du document.

Communications du bureau du conseil municipal

Communications du bureau du conseil municipal

- 4772 Invitation des conseillers municipaux à la Revue. Merci de répondre par retour de courriel. Merci également de confirmer la participation à la sortie du Chambet du 19 octobre prochain.

Communications générales du maire et des adjoints

Communications générales du maire et des adjoints

- 4773 M. Josef Meyer, maire.
Remerciements. Théâtre de Champ pour la mise à disposition des locaux de la mairie pour les répétitions durant l'été, le dossier circule auprès des conseillers. De Solidarité eau pour la subvention 2013 de CHF 1'500.00. De la directrice de l'établissement scolaire pour la mise à disposition d'une salle de réunion pour la préparation de la rentrée scolaire avec l'ensemble des enseignants. Statistiques à fin août. 1244 habitants et 19 chômeurs. L'office du Patrimoine et des sites a confirmé par un courrier du 11 juin

dernier l'inscription à l'inventaire des bâtiments Nos 249 et 835 sur parcelle N°1287, feuille 38, de la commune de Jussy. (Ex ferme Rosset). Une transformation de ce bâtiment peut donc être envisagée. Le Président du département de l'Urbanisme confirme qu'une expertise de l'ensemble du site de Lullier sera lancée cet automne afin d'évaluer les bâtiments, les installations et les besoins des utilisateurs. Dossier à suivre. Déchetterie des Prés Seigneur. Installation va rester en l'état. Les cuves ne seront pas modifiées pour des raisons de coût et la responsabilité étant partagée entre la commune et notre mandataire. Levée des déchets. Un nouveau contrat nous a été adressé par Transvoirie nous signifiant une augmentation des coûts pour les levées. Nous utilisons actuellement deux mandataires. Une étude est en cours auprès d'EcoServices afin de traiter nos déchets en intercommunalité avec un seul partenaire. Un diagnostic déchets auprès des entreprises et commerçants de notre commune sera réalisé cet automne. Il est financé à hauteur de 90% par l'Etat. M. Meyer rappelle également que le tri des déchets doit être amélioré lors des manifestations. Personnel communal. Suite au non renouvellement d'un contrat de stagiaire, dès le 1er septembre, Mme Véronique Cossali a été engagée à 100%. Mme Laura Guntersweiller effectue un stage, à raison de 2 journées par semaine auprès du jardin d'enfants. Au sujet de la conciergerie des salles de la mairie, la solution souple, trouvée avec M. Yves Liechti donne entière satisfaction. Pour répondre à M. Olivier Sommer, il est confirmé que le secrétariat est assuré par 3 personnes engagées à 100%. Chapelle de Jussy. L'autorisation de la commission agricole se fait attendre. Le DU a dû se prononcer sur l'ensemble des locaux à acquérir. Vente d'une bande terrain aux consorts Magistra. Le dossier avance auprès du notaire. Denis Chenevard, adjoint.

Autorisations délivrées. Eglise Protestante de Genève.

Transformation d'une annexe en appartement au 1er étage.

Chemin de la Laiterie 2. Mme Dominique Raymond.

Agrandissement et transformation d'une annexe en logement-

piscine-aménagements extérieurs- portail-parking-capteurs

solaires et installation de six sondes géothermiques. Route de

Jussy 309. Mme Florence Gros. Rafraîchissement d'un

appartement au 2ème étage. Route de Jussy 318. Assemblage

Collectifs d'Arts Appliqués. Piscine. Chemin du Charivari 7.

Fondation de la Commune de Jussy pour le Logement. Rénovation

de l'enveloppe thermique des immeubles – panneaux solaires en

toiture. Route de Lullier 24-26. M. Jean-Pierre Pieyre. Rénovation

et transformation d'un bâtiment rural – parking – couvert à vélo.

La Renfile 25.

Préavis délivrés. Favorable. M. Pierre Henry Schild. Création

d'une lucarne en toiture. Chemin de Sionnet 57. Favorable.

Viridis Environnement Sàrl. La Gara. Restauration des douves et

de la carpière – aménagement d'une zone humide. Route de la

Gara 34. Favorable. Brolliet SA. Mise en place de panneaux

solaires thermiques en toiture. Route du Petit-Lullier 12/14.

Favorable. Ecurie de la Renfile SA. Transformation d'une écurie,

sellerie, vestiaire – création d'un club house, espace de stockage.

La Renfile 21.

Transformation de la mairie. Crédit complémentaire suite aux transformations - Délibération

Transformation de la
mairie. Crédit
complémentaire suite
aux transformations -
Délibération

4774 Le président et le vice-président de la commission des bâtiments
étant absents. Ce point est reporté au prochain Conseil municipal.

Création d'une place de jeux à la place des Prés Seigneur - Délibération

Création d'une place
de jeux à la place des
Prés Seigneur -
Délibération

4775 Monsieur le Président rappelle que la commune de Jussy a financé
la construction d'une place de jeux sur la parcelle N°856 propriété
de la Fondation de la Commune de Jussy. Le devis initial portait
sur un montant de CHF 100'000.00 hors TVA. Aucune question
n'étant posée, il donne lecture de la délibération.
vu l'article 30, article 1, lettre e de la loi sur l'administration des
communes du 13 avril 1984,
vu, la construction d'une place jeux communale sur la parcelle
N°856, propriété de la Fondation de la commune de Jussy pour le
Logement,
vu, que cet investissement figure au budget de l'année 2013,
vu, que le montant de cette réalisation s'élève à CHF 106'912.45,
sur proposition de Monsieur le Maire,

le conseil municipal

D E C I D E

à l'unanimité, par 8 Oui

1. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de CHF 106 912,45
destiné à la construction d'une place de jeux communale sur la
parcelle n°856, propriété de la Fondation de la Commune de Jussy
pour le Logement,

2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements
puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le
patrimoine administratif.

3. D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités qui figureront au
budget de fonctionnement dès 2014.

Au vote par 8 oui, 0 non et 0 abstention, cette délibération est
acceptée

Prise de position sur des financements du FI - Résolution éventuelle

Prise de position sur
des financements du
FI - Résolution
éventuelle

4776 M. le président donne lecture des décisions présent par
l'Association des communes genevoises sujette à opposition des
conseils municipaux. Il s'agit d'un montant de CHF 590'000.00
pour le financement 2014 du Bibliobus, d'un montant de CHF
1'000'000.00 attribué à des dépenses culturelles diverses, d'un
montant de CHF 300'000.00 destiné aux festivités du bicentenaire
de Genève dans la Confédération, d'un montant de CHF
2'500'000.00 relatif à une subvention octroyée à la ville de Genève

en faveur du Grand Théâtre, d'un montant de CHF 5'892'000.00 relatif aux charges de fonctionnement du GIAP, d'un montant de CHF 800'000.00 destiné aux investissements informatiques su GIAP, d'un montant de CHF 5'000.00 aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche créée, d'un montant de CHF 1'000'000.00 relatif au financement d'investissements informatiques généraux dans le cadre du SIACG. Aucune objection n'étant formulée. Aucune résolution n'est votée.

Transformation du manège de la Renfile en zone agricole - Discussion avant préavis à donner

Transformation du manège de la Renfile en zone agricole - Discussion avant préavis à donner

4777 M. le maire rappelle qu'un préavis favorable a été délivré pour des transformations dans le cadre des locaux existants. Il explique sur la base d'un plan les diverses modifications qui visent à une extension de ce manège en zone agricole avec la création de boxes complémentaires et d'une piscine pour les chevaux. Ce projet extrêmement ambitieux n'a pas d'espoir de se concrétiser en zone agricole. La seule possibilité réside en un déclassement en zone sportive. Il rappelle que les réflexions sur de telles zones ont été abordées pour le stand de tirs, le ball-trap, l'école de Jussy et le manège de la Renfile. Le Conseil municipal avait à l'époque refusé de déclasser ces terrains. La demande qui nous occupe ce soir doit donc être liée à l'ensemble de nos zones sportives. Mme Géraldine Mathieu estime qu'en plus d'un déclassement en zone sportive, il ne faut pas négliger les nuisances occasionnées par les personnes qui fréquentent le manège. M. Olivier Sommer estime que cette demande doit être traitée de la même façon que pour un particulier qui veut construire en zone agricole. M. Jean-Daniel Baud pense qu'il faut s'intéresser aux loisirs des habitants de ce canton. M. Richard Mc Allister aimerait connaître l'utilisation actuelle des terrains agricoles. Des parcs à chevaux avec des installations non autorisées depuis plusieurs années. M. Alain Magistra estime qu'un potentiel de développement existe dans cette zone. Mme Sandra Bolzonello estime que le poumon vert est destiné à un autre usage qu'à celui des chevaux. M. Olivier Sommer souligne que des libertés se sont prises en matière d'aménagements sauvages tout au long de ces dernières années. Mme Géraldine Mathieu souligne les difficultés d'accès. La route de la Renfile. Le chemin privé. Mme Bolzonello pense qu'en acceptant un tel projet, nous donnons un message négatif aux agriculteurs qui se permettront la construction d'objets qui ne seront plus à usage exclusif de l'agriculture. Mme Géraldine Mathieu aimerait connaître l'avis de l'exécutif sur cette requête. Réponse négatif. Aucune autre question n'étant posée. Le président procède au vote. Par 6 non. 2 oui. 0 abstention. Le projet d'agrandissement du manège est refusé. L'exécutif délivrera un préavis négatif

Zone 30 km/h. Présentation du rapport préliminaire

Zone 30 km/h.
Présentation du
rapport préliminaire

4778 Les divers relevés de vitesses sont commentés par M. le maire. Les chiffres devant l'école semblent élevés. Devant le temple et à Château l'Évêque raisonnables. L'installation d'une zone 30 Km/h devrait s'effectuer sans trop de constructions à réaliser. La pose d'un radar à la sortie des Beillans semble nécessaire. M. Olivier Sommer aimerait savoir si les aménagements prévus sont tous bien mentionnés sur le plan. Un projet définitif, avec le détail des exécutions devrait être présenté au conseil municipal avant le dépôt de la requête en autorisation. Le dossier suit son cours.

Construction d'un parking souterrain - Point de la situation

Construction d'un
parking souterrain -
Point de la situation

4779 M. le maire annonce qu'une solution a été trouvée avec le propriétaire de la parcelle située à l'ouest de la mairie. En effet ce dernier a donné son accord pour une vente à la commune de Jussy d'une bande 8 m de largeur, soit environ 1000 m² au prix de CHF 800.00 le m². en zone 4Bprot. L'achat interviendrait d'ici 6 ans. Le contrat serait signé maintenant et durant ce laps de temps le prix de la location est fixé à CHF 15'000.00 par an. Mme Sandra Bolzonello aimerait savoir si cet achat est lié à la création d'un parking? M: Jean-Daniel Baud estime qu'il s'agit d'une excellente opportunité. Cet endroit est stratégique pour des extensions futures. La construction d'un parking sans accès par la route de Jussy serait une aberration. Un avant-projet n'est pas envisageable sans savoir où rentre et où sort un parking. Le conseil municipal devra donc se prononcer prochainement sur l'achat de cette parcelle.

Rapports des présidents de commissions et de l'exécutif sur les affaires en cours

Rapports des
présidents de
commissions et de
l'exécutif sur les
affaires en cours

4780 Travaux Publics et Sécurité, M. Jean-Daniel Baud, président et M. Josef Meyer, maire. Tout a été dit sur les projets en cours. Pour le chemin des Meurets et de la ciblerie de petites améliorations sont à apporter. Il aborde également le tri des déchets lors des manifestations. Mettre en place des feuilles d'information pour indiquer le lieu de recyclage dans la salle.
Bâtiments, M. Denis Chenevard, adjoint. Les sanitaires du tennis sont terminés. Fermeture de la porte par une horloge. Décoration de la mairie, un budget de CHF 30'000.00 ayant été voté en 2013, un projet de décoration de l'entrée sera présenté prochainement.
Urbanisme, Mme Géraldine Mathieu, présidente et M. Josef Meyer, maire.
Le dossier du Chambotton suit son cours. Les soumissions sont en préparation. Le tableau d'informations est toujours en cours de réalisation (problèmes avec le plan communal).
Administration, M. Alain Magistra, président et Mme Anne-Françoise Morel, adjointe. Pas de réunion prévue. Présentation du budget lors de la séance d'octobre.
Ecoles et Sports, Mme Myriam Rivollet et Mme Anne-Françoise Morel, adjointe. Toutes les informations figurent sur le rapport de la commission. Promotions 2014 engagement de la fanfare écossaise comme en 2013. La présidente a représenté la

commune de Jussy à l'association « Communes-Ecole ». 50 habitants de Jussy fréquentent les cours. Le nouveau programme va être distribué en tous ménages. Lien à mettre en place avec notre site internet. Pour la journée à pied à l'école les artères resteront ouvertes. Projet "Samakids" coût d'environ CHF 60.00 par animateur. Au sujet de la crèche, 8,6 places sur 10 occupées pour Jussy. Une liste d'attente est en place dans toutes les communes. Difficultés dans l'analyse de certains dossiers car tout est permis pour rechercher à obtenir des avantages financiers. Loisirs, Jeunesse et Vie sociale, Mme Catalina Kauz et M. Denis Chenevard, adjoint. Pour le Skate Park une demande d'autorisation est en cours. Pour la sortie du Conseil municipal un rendez-vous a été fixé avec l'agence de voyages FERT. Le départ est prévu le mercredi du jeune genevois 2014. Des remerciements sont adressés aux membres de la commission pour l'organisation du 1er août 2014.

Fixation des dates des prochaines séances pour les commissions

Fixation des dates des
prochaines séances
pour les commissions

- 4781 Travaux Publics. Doodle en cours
Urbanisme. 24.09.13. 18h00
Administration. 16.09.13 20h00
Ecole. 01.10.13 18h00
Loisirs Jeunesse et Vie Sociale. 11.09.13 20h00

Divers

Divers

- 4782 Mme Géraldine Mathieu se renseigne sur la marche du local pour des jeunes. Pas de problèmes, l'autogestion fonctionne bien. M. le Président signale que le dossier "Cité de l'énergie" ne bouge plus.

Conseil municipal

Le Président



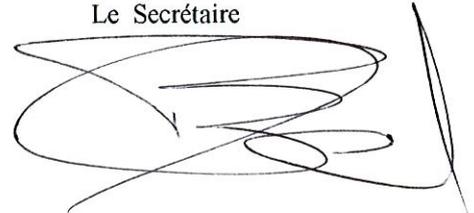
Philippe Othenin-Girard

La Vice-Présidente



Myriam Rivollet

Le Secrétaire



René Beaud